



A TOUS LES FEDERATIONS NATIONALES  
A TOUS LES MEMBRES DU BUREAU

Concerne : Décisions prises durant la dernière réunion du Bureau

Cher M. le Président,

Comme vous devriez le savoir, les Membres du Bureau se sont rencontrés à Rome (ITA) durant le championnat d'Europe junior. Ils ont échangé sur beaucoup de sujets importants qui concernent notre sport. Cette circulaire vous résumera donc toutes les décisions qui touchent aux compétitions et qui ont été prises lors de ce meeting.

## 1. Règles de lutte

Nous vous informons que de petits ajustements ont été effectués dans les Règles de lutte. Ces ajustements concernent principalement des changements grammaticaux (comme par exemple la catégorie Ecoliers par U15) et des meilleures tournures de phrases. Seulement deux modifications qui concernent le pointage ont été effectués sur les sorties de tapis et la position ordonnée à terre (Articles 39 et 45).

Si un lutteur pousse son adversaire hors du tapis sans effectuer d'action particulière, aucun point ne sera accordé et le lutteur attaquant ne sera plus pénalisé par un avertissement.

Si le lutteur du dessus commet une faute durant la position ordonnée à terre, le combat continuera en position debout sans que le lutteur du dessus ne reçoivent un avertissement.

Vous trouverez donc en pièce jointe les Règles de lutte avec les modifications effectuées. Ces règles entreront en vigueur dès le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

## 2. Participation aux championnats

En se basant sur le dernier championnat d'Océanie où des athlètes sont devenus champions continentaux car ils étaient seuls dans leurs catégories de poids, il a été décidé que si une catégorie de poids se compose de moins de 5 lutteurs, elle sera annulée. Aucun titre ou médaille ne sera attribué si moins de 5 athlètes sont inscrits dans une catégorie de poids. Cette nouvelle règle s'appliquera aux championnats de United World Wrestling mais pas aux tournois internationaux.

## 3. Inscriptions en retard

Les Membres du Bureau ont été une fois de plus informés que beaucoup de pays continuent de demander à être inscrits après les délais. Comme nous ne pouvons plus continuer comme cela, ils ont décidé de ne plus accepter aucune inscription en retard à des événements United World Wrestling.

Veillez prendre bien note de cette information. Plus aucune inscription en retard ne sera acceptée en 2019 !

## 4. Obligations des chefs d'équipe

Depuis que l'on organise les tirages au sort le jour avant la compétition, nous avons toujours des Fédérations Nationales qui ont des athlètes inscrits et qui ne participent pas à la compétition. Comme les délégués techniques prennent un numéro pour eux, les tableaux d'appariement sont faux et leurs premiers adversaires, par défaut, gagne leurs combats par forfait.



Nous voulons vous rappeler un paragraphe de l'article 12 des Règles de lutte :

Le chef d'équipe (ou son remplaçant) tire le numéro de son athlète, sur la base duquel il sera apparié. Si le chef d'équipe (ou son remplaçant) ne peut pas participer au tirage au sort pour une raison exceptionnelle, il doit informer l'organisateur. L'organisateur aura la responsabilité d'informer l'équipe UWW en charge du tirage au sort et le numéro de leur lutteur sera tiré par le Délégué Technique ou la personne responsable du tirage au sort.

Par cet article nous voulons dire que si le Délégué Technique ne reçoit aucune information de l'organisateur que votre représentant ne peut assister au tirage au sort, il **NE PRENDRA PAS** un numéro pour votre athlète.

En d'autres mots, si vous ne pouvez pas participer au tirage au sort pour une raison exceptionnelle comme par exemple une arrivée tardive sur place, vous devez envoyer une information officielle à l'organisateur. Comme cela ils pourront informer le Délégué Technique afin qu'il tire un numéro pour votre athlète.

S'ils ne reçoivent rien du tout, le Délégué Technique **NE PRENDRA PAS** un numéro pour votre lutteur.

## **5. Obligations des Inspecteurs**

Pendant la visite d'inspection, tous les hôtels et repas doivent être contrôlés par les inspecteurs. En se basant sur leur évaluation, ils ont le pouvoir de proposer une réduction de la taxe de séjour si le niveau de service est inférieur au prix proposé par les organisateurs.

Veuillez prendre note que plusieurs Fédérations se sont plaintes de la différence entre le prix et le niveau de service sur certains championnats. Ce sera donc le devoir des inspecteurs de fixer un prix qui reflète la qualité du logement et des repas fournis.

## **6. Règlement de la Coupe du Monde mis à jour**

Veuillez prendre note que les Membres du Bureau ont accepté d'autoriser un athlète à concourir à la catégorie de poids juste supérieure à son poids corporel, à l'exception de la catégorie de poids la plus lourde dans laquelle les lutteurs doivent au moins peser 97kg pour la lutte masculine et au moins 72kg pour la lutte féminine.

C'est pourquoi nous avons supprimé la phrase du Règlement de la Coupe du monde qui dit : *En tout état de cause, un lutteur (lutteuse) pesé(e) dans une catégorie de poids ne peut prendre part à la compétition que dans cette catégorie de poids.*


Par cette décision, les Membres du Bureau veulent permettre à un lutteur remplaçant dans une catégorie de poids plus légère de pouvoir remplacer un athlète blessé d'une catégorie plus lourde.

Il est clair qu'un athlète ne peut pas participer dans deux catégories de poids durant une confrontation (tour).

Vous trouverez donc en pièces jointes tous les documents mentionnés dans cette circulaire.

De plus, vous avez aussi reçu la liste des arbitres pour le championnat du monde senior de Budapest (HUN) et les informations liées aux licences et à la catégorie U15.

Nous sommes à votre disposition si vous avez des questions qui concernent ces décisions importantes.

  
Nenad Lalovic  
Président  
United World Wrestling

Corsier-sur-Vevey, le 22 août 2018/Jdr